OCEANA CANADA

États financiers

31 décembre 2022

OCEANA CANADA
Table des matières des états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2022

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 - 9

HOGG
SHAIN &
SCHECK
Professional Corporation, CPAs
Tax | Audit | Advisory

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres d'Oceana Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Oceana Canada (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Oceana Canada au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 25 avril 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

(suite)

MSI Global Alliance
Independent Member Firm
1800 – 2235 Sheppard Ave. East
Toronto, Ontario, Canada M2J 5B5
Tel (416) 499-3100
Web www.hss-ca.com

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hogg, Shain & Scheck PC

Toronto
(Ontario), 6 avril
2023

Autorisé à exercer la comptabilité publique par l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario

OCEANA CANADA
État de la situation financière
au 31 décembre 2022

	2022		2021	
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	**1 527 539**	**$**	1 229 109	$
Débiteurs *(note 3)*	**78 102**		46 939	
Taxe de vente harmonisée à recevoir	**74 641**		29 361	
Frais payés d'avance	**80 878**		58 350	
	1 761 160		1 363 759	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES *(note 4)*	**14 255**		21 526	
	1 775 415	**$**	1 385 285	$
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et frais courus	**81 812**	**$**	63 662	$
Apports reportés *(note 5)*	**1 022 883**		790 893	
Apports en capital reportés	**-**		383	
	1 104 695		854 938	
ACTIF NET				
NON AFFECTÉ	**670 720**		530 347	
	1 775 415	**$**	1 385 285	$

ENGAGEMENTS *(note 6)*

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, Administrateur

_____, Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

OCEANA CANADA

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2022

	2022	2021
PRODUITS		
Subventions *(notes 7 et 8)*	**2 686 388 $**	2 248 944 $
Apports en nature *(note 8)*	**271 896**	204 104
Honoraires de services-conseils *(note 8)*	**160 473**	62 959
Dons	**139 716**	322 284
Apports en capital	**383**	1 766
Intérêts et autre	**3**	15
	3 258 859	2 840 072
CHARGES		
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	**1 778 838**	1 536 224
Consultants	**334 820**	224 783
Services en nature *(note 8)*	**271 896**	204 104
Loyer	**206 426**	204 716
Publicité	**187 394**	244 956
Conférences et événements	**134 186**	2 359
Frais de bureau et généraux	**92 287**	81 401
Déplacements	**83 086**	123
Amortissement des immobilisations corporelles	**13 408**	18 158
Frais bancaires	**8 587**	8 476
Assurances	**7 558**	7 425
	3 118 486	2 532 725
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**140 373**	307 347
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**530 347**	223 000
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	**670 720 $**	530 347 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

OCEANA CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	**140 373 $**	307 347 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**13 408**	18 158
Apports en capital	**(383)**	(1 766)
	153 398	323 739
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Débiteurs	**(31 163)**	(14 357)
Taxe de vente harmonisée à recevoir	**(45 280)**	541
Frais payés d'avance	**(22 528)**	(2 997)
Créditeurs et frais courus	**18 150**	(59 580)
Apports reportés	**231 990**	287 036
	151 169	210 643
Trésorerie liée aux activités d'exploitation	**304 567**	534 382
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(6 137)**	(2 179)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	**298 430**	532 203
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**1 229 109**	696 906
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 527 539 $**	1 229 109 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Oceana Canada (l'« organisme ») a été constitué le 22 mars 2013 sans capital-actions, en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'organisme a commencé ses activités le 1er janvier 2014. Il est enregistré à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada); à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu et est autorisé à remettre des reçus de dons officiels à des fins fiscales.

L'organisme est un organisme national dédié exclusivement à la protection des océans. L'organisme a pour objectif de protéger les océans à l'échelle mondiale, afin de protéger et de restaurer la biodiversité et l'abondance des océans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés par la direction et ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, tels que les dons et les montants reçus lors de collectes de fonds, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir à condition que la contrepartie puisse être raisonnablement déterminée et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports grevés d'une affectation externe, tels que les subventions et les dons, liés à des charges de la période courante, sont constatés à titre de produits au cours de la période courante. Les apports grevés d'une affectation externe reçus au cours de la période courante pour des charges qui seront engagées au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Les apports grevés d'une affectation externe reliés à l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sur la même période au cours de laquelle ces immobilisations corporelles sont amorties, selon la même méthode.

Les honoraires de services-conseils sont constatés lors de la prestation des services.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme se composent de l'encaisse, des débiteurs et des comptes créditeurs. L'organisme évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

Dépréciation des instruments financiers

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indices d'une possible dépréciation. Une perte de valeur précédemment comptabilisée peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été comptabilisé à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de toute réduction ou reprise de valeur est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire selon la durée de vie utile estimative sur les périodes suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Équipement de bureau	5 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, comprenant les immobilisations corporelles amortissables, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif à détenir et à utiliser avec le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Si l'actif est déprécié, la perte de valeur à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur, généralement déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et une imputation à l'excédent des produits sur les charges au cours de l'exercice. Une perte de valeur n'est pas reprise si la juste valeur de l'actif à long terme concerné augmente par la suite.

Dons d'équipement et de services

À l'exception des contributions en nature fournies par Oceana inc. *(note 8)*, les dons de matériel et de services qui sont normalement achetés par l'organisme ne sont pas enregistrés dans les comptes. Les bénévoles donnent de leur temps pour aider l'organisme à fournir ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services reçus des bénévoles, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif nécessite de la part de la direction de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. De telles estimations comprennent la recouvrabilité des comptes clients, la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins du calcul de l'amortissement ainsi que la détermination des charges à payer en fin d'exercice. De telles estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin durant l'exercice auquel ils sont connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction est d'avis que l'organisme n'est pas soumis à des risques importants de crédit ou de liquidité reliés à ses instruments financiers.

L'encaisse correspond aux soldes en caisse et aux dépôts bancaires auprès d'importantes institutions financières canadiennes et américaines. L'encaisse est suffisante pour couvrir les passifs courants à mesure qu'ils viennent à échéance.

Les débiteurs au 31 décembre 2022 comprennent 25 000 $ (2021 - néant $) à recevoir du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne. Les comptes clients font l'objet d'un suivi régulier afin de minimiser et d'atténuer le risque de crédit lié aux montants non perçus.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	**2022 Valeur nette**	2021 Valeur nette
Équipement informatique	88 803 $	80 860 $	**7 943 $**	10 069 $
Mobilier et agencements	66 401	61 765	**4 636**	7 417
Améliorations locatives	164 919	163 938	**981**	2 661
Équipement de bureau	23 326	22 631	**695**	1 379
	343 449 $	329 194 $	**14 255 $**	21 526 $

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés au 31 décembre se détaillent comme suit :

	2022	2021
The Nikita Foundation	**492 981 $**	171 291 $
Gordon and Betty Moore Foundation	**241 300**	197 640
Oceana, inc.	**121 371**	320 172
Donner Canadian Foundation	**93 695**	79 167
Only One, Inc.	**45 111**	-
Charities Aid Foundation of America	**28 425**	22 623
	1 022 883 $	790 893 $

L'évolution des apports reportés pour l'exercice se détaille comme suit :

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	**790 893 $**	503 857 $
Plus : subventions reçues au cours de l'exercice	**2 918 378**	2 535 980
Moins : subventions constatées à titre de produits au cours de l'exercice	**(2 686 388)**	(2 248 944)
Solde à la fin de l'exercice	**1 022 883 $**	790 893 $

6. ENGAGEMENTS

L'organisme loue des espaces de bureau à Toronto, Ottawa et Halifax. Les paiements de loyer annuels minimums, incluant les impôts fonciers et les frais d'exploitation, pour la durée des baux au 31 décembre 2022, sont les suivants :

2023	198 754 $
2024	144 070
2025	128 212
	471 036 $

7. PRODUITS DE SUBVENTION

	2022	2021
Oceana, inc. *(note 8)*	**1 095 801 $**	848 807 $
The Nikita Foundation	**678 310**	828 709
Gordon and Betty Moore Foundation	**602 992**	432 717
Only One, Inc.	**149 465**	-
Donner Canadian Foundation	**95 471**	87 084
Charities Aid Foundation of America	**34 648**	35 627
Ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne	**25 000**	-
Emploi et Développement social Canada	**4 701**	-
Ecojustice Canada	**-**	16 000
	2 686 388 $	2 248 944 $

8. OCEANA, INC.

Oceana, inc., organisme indépendant situé aux États-Unis, fournit des services de soutien administratif, de comptabilité et autres services à l'organisme en vertu d'une entente de services. Les services fournis par Oceana, inc. sont comptabilisés à titre d'apports en nature à l'état des résultats et sont compensés par une charge équivalente imputée aux résultats dans le poste Services en nature. Les opérations non monétaires avec Oceana, inc. sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées au coût engagé par Oceana, inc. pour la prestation des services, qui équivaut approximativement à la juste valeur.

Au cours de l'exercice, les services suivants ont été fournis à l'organisme par Oceana, inc. :

	2022	2021
Salaires et avantages sociaux	**221 192 $**	173 624 $
Autres	**50 704**	30 480
	271 896 $	204 104 $

Oceana, inc. et l'organisme ne sont pas liés au sens où les deux organismes ne se partagent pas un conseil d'administration commun.

Les apports en nature reçus par l'organisme de la part d'Oceana, inc. constituent 8 % des produits totaux pour l'exercice (7 % en 2021). Au cours de l'exercice, Oceana, inc. a octroyé une contribution monétaire de 897 000 $ (1 100 000 $ en 2021) à l'organisme, dans le cadre d'une entente prévoyant un soutien financier pour des programmes et des activités d'exploitation de l'organisme. Des produits d'honoraires de services-conseils ont été générés par l'organisme dans le cadre de la prestation de services à Oceana, inc. au cours de l'exercice.